

Séance du Conseil Municipal en date du 28 juin 2024

Nombre de conseillers

- En exercice	14
- Présents	10
- Votants	11
- Absent(s) excusé(s)	3
- Absent(s)	1
- Exclue	
- Pouvoir	1
DATE CONVOCATION	19/06/2024

De la commune de : **ESTIVAREILLES**
Séance du : **28 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit juin à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
BARD Solange	X			CARRIER Charlotte	X			FRERY Eglantine	X		
BARTHELEMY Pierre	X			CLAVERO Daniel	X			GHILAS Sofiane	X		
BEYSSAC Jean-Marc	X			COURTINEL Kévin		X		KURNIK Henriette	X		
BLANC Claudius	X			DUBILLOT Matteo	X			MEREO Bruno		X	
CARRIER Alexis		X		FAYET Bélanda			X				

* **Secrétaire séance** : Eglantine FRERY **Secrétaire auxiliaire** : GRANJON Liliane

* **Pouvoir(s)** : Bruno MEREO à Sofiane GHILAS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la dernière séance
- Reprise de la délibération 39-2024 pour la réfection de la Voie Communale 24 à Tortorel
- Résultat de la consultation des ayants-droits pour la vente du bien de section de l'Ecloze
- Subvention exceptionnelle à l'ADMR pour le service de portage de repas
- Évolution des tarifs de location de la salle ERA
- Renseignements divers
- Questions diverses

M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du jour du Conseil Municipal concernant le renouvellement de la convention ADMR. Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection au rajout de cette délibération.

Le procès-verbal du dernier conseil a été approuvé à 11 voix pour et une abstention.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande du GAEC de Tortorel demandant à refaire la voie communale 24 traversant son exploitation agricole. Après avoir constaté l'état très dégradé du chemin et le coût important que suscite une réfection de la voirie, il est proposé de seulement empierrer la partie de chemin entre les deux stabulations afin de faciliter le passage de camion du laitier. Le Conseil Municipal accepte pour 9 voix pour et 3 voix contre de remettre une partie du chemin en l'état si l'agriculteur s'engage à l'entretenir régulièrement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rester sur sa première décision, donc empièrrement du chemin par les agents communaux.

DEL N°01-28/06/2024 RENOUELEMENT ANNUEL CONVENTION ADMR

M. le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement annuel de la convention avec l'ADMR. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention annuelle avec l'association ADMR pour un montant de 1001€ qui correspond à 1,40€/habitant.

DEL N°02- 28/06/2024 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ADMR CONCERNANT LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

M. le Maire présente au Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec l'ADMR et les représentants de toutes les communes qui adhèrent au portage des repas de l'association. Il a été constaté un déficit de 18 932€. M. le Maire explique à l'assemblée que suite à la 1^{ère} réunion une subvention exceptionnelle est demandée qui correspond à 1,46€ par repas livrés en 2023 par commune soit la somme de 216€ pour Estivareilles. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser cette subvention exceptionnelle à l'association ADMR d'un montant de 216€.

DEL N°03- 28/06/2024 REVISION DES TARIFS DE LOCATION SALLE ERA

M. le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux tarifs de location de la salle ERA. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs ci-dessous.

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE : 130,00 € Limité à 4 locations par an	ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES À LA COMMUNE : 270,00 €
HABITANTS D'ESTIVAREILLES : 300,00 €	PERSONNES EXTÉRIEURES À LA COMMUNE : 490,00 €
ASSEMBLEES GENERALE DE LA COMMUNE : Accord du maire	ASSEMBLEE GENERALE EXTERIEURE A LA COMMUNE : 190,00 €
REPAS DES ANCIENS : Pris en charge par la commune	ARBRE DE NOEL : Pris en charge par la commune
ASSOCIATIONS CARITATIVES : Sur décision du maire	VENTE EXPOSITION : 200,00€ le 1 ^{er} jour et 120,00€/jour supplémentaire

DEL N°04- 28/06/2024 RESULTAT DE LA CONSULTATION DES AYANTS-DROITS POUR LA VENTE DU BIEN DE SECTION DE L'ECLOZE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation des ayants-droits pour la vente du bien de section de l'Ecloze. Après les élections du 15 juin 2024, le résultat du vote était le suivant, 16 électeurs inscrits, 15 votants dont 14 pour et 1 contre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner pouvoir à M. le Maire pour finaliser la vente du bien de section avec M. DI MANNO Roger et de signer tous documents relatifs à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire indique au Conseil Municipal que Jean Jacques QUIOC ne peut plus mettre à disposition une cuisinière pour la cantine et propose de cuisiner chez lui et faire 2 livraisons par semaine.

- M. le Maire demande au Conseil Municipal de prévoir un nettoyage des vestiaires, une demi-journée sera programmée ultérieurement.
- Information du concours de pétanque des élus, M. le Maire doit envoyer un mail à tout le Conseil.
- Invitation à Marols le 6 juillet.
- M. le Maire annule la prochaine réunion de Conseil qui était prévue le 19 juillet.
- M. le Maire propose de se réunir en août pour l'organisation de l'anniversaire des 80 ans des combats d'Estivareilles.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30

Le Maire,
Pierre BARTHELEMY



La secrétaire de séance,
Eglantine FRERY

